

Chute de rochers à Gèdre le 26 février 2001

Type du risque : Risque naturel - mouvement de terrain

Date de l'événement : 26 février 2001

Localisation : Gèdre, hameau de Pragnères, en bordure de la RD 921

Description :

Sept blocs de rocher, dont deux de 15 et 21 m³, se détachent de la falaise et tombent sur une route et des bâtiments.

Dégâts

- un chalet et le revêtement de la RD 921 sont endommagés par la chute d'un des blocs
- six rochers sur sept ont heureusement été arrêtés par un merlon érigé à mi-parcours sur la montagne

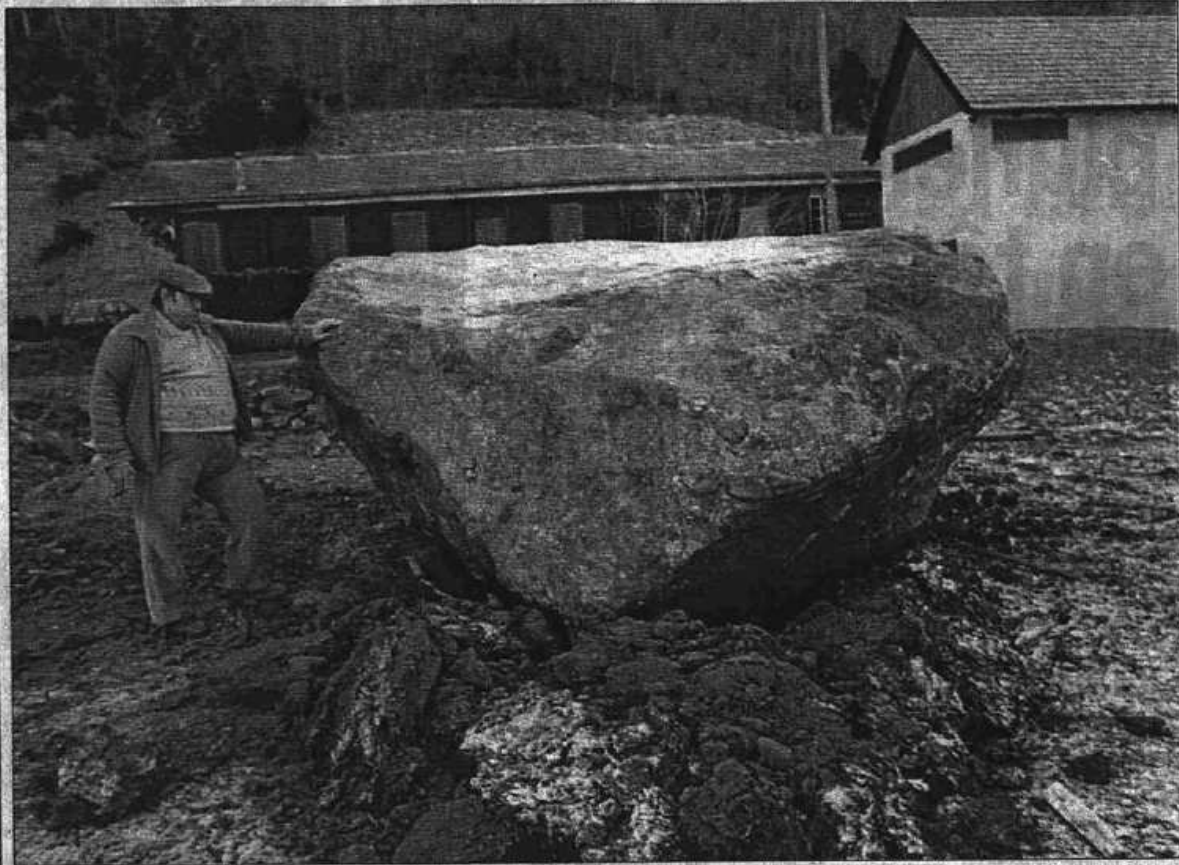
Revue de presse

La Dépêche du Midi - 27 février 2001

HAUTES-PYRENEES

LA DEPECHE
du Midi

MARDI 27 FEVRIER 2001



M. Bengochéa à côté du rocher qui a détruit une partie du chalet lui servant de garage. En 1987, un éboulement identique s'était déjà produit à quelques mètres de chez lui. - DOM - AG. BOYE

PRAGNÈRES

En pleine nuit, un pan de falaise se détache et dévale la montagne



50 tonnes de rocher évitent le chalet

La famille Bengochéa se souviendra longtemps de la nuit du 26 février 2001. Peu après 2 h 30, un énorme vacarme réveille la maisonnée. M. Bengochéa se précipite alors en petite tenue à l'extérieur de sa maison, située à flanc de montagne en bordure de la RD 921 dans le hameau de Pragnères, et discerne dans la nuit, effaré, une scène apocalyptique. Un rocher de 12 m³ et de 50 tonnes, après s'être détaché de la falaise, vient, en effet, de finir sa course de l'autre côté de la chaussée en emportant au passage une bonne partie d'un chalet qui sert de garage, et en dévastant une haie et un muret. Le bloc rocheux, qui a évité de justesse un transformateur EDF désaffecté, a drainé avec lui terre et gravats, bloquant

ainsi la route dont le revêtement a été très endommagé. Immédiatement M. Bengochéa a alerté le maire de Gèdre qui s'est rendu sur les lieux, Marcel Prissé a ensuite évacué les trois membres de la famille Bengochéa afin de les reléguer à Gèdre pour le reste de la nuit.

LE DANGER ÉCARTÉ

Le jour venu, chacun a pris conscience qu'une catastrophe avait été évitée de justesse. En effet, plusieurs blocs se sont en fait détachés de la falaise : celui qui a endommagé le chalet, un autre de 15 m³ et cinq autres blocs plus petits. Ces six derniers ont été, par chance, retenus par un merlon érigé à mi-parcours sur la montagne. Tandis que la DDE dégageait la route des gravats et mettait en place,

avec les gendarmes du PGHM une circulation alternée, vers 11 heures, un hélicoptère de la Sécurité civile embarquant à son bord une équipe du service Restauration de Terrains de Montagne (RTM, organisme dépendant de l'Office national des forêts) partait examiner la zone. À son retour, Philippe Bouvet, patron du RTM, indiquait que le gel ou une petite secousse tellurique pouvait avoir déclenché l'éboulement. Surtout, le spécialiste se voulait rassurant. « Ce qui devait tomber est tombé. Maintenant, tout est propre et globalement, cette falaise n'est pas inquiétante. Par rapport à l'habitation, c'est un mieux », a-t-il affirmé devant M. Bengochéa qui en a vu d'autres. En 1987, en effet, un incident similaire s'était produit et un bloc rocheux avait fi-

ni sa course à une certaine de mètres du chalet, détruit hier.

Aujourd'hui, des techniciens d'EDF vont vérifier que la ligne à haute-tension enterrée près du transformateur n'a pas été endommagée et très rapidement, le merlon, qui a arrêté les blocs de pierre, sera remodelé. Dans quelques jours également, des personnes du service RTM, accompagnés d'un géologue retourneront voir la falaise de plus près et actualiseront le rapport établi après l'incident de 1987.

Quant à la famille Bengochéa, elle a regagné son domicile hier après-midi et devrait être rapidement indemnisée, sitôt la demande de catastrophe naturelle acceptée.

Philippe HOUX.